

RESSOURCES (suite)

Défense des droits

- Association québécoise Plaidoyer-Victimes : 514 526-9037
- Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de Montréal : 514 277-9860
- Indemnisation des victimes d'actes criminels: 514 906-3019

Ressources pour hommes en difficulté

- Service d'aide aux conjoints : 514 384-6296
- Entraide pour hommes : 514 355-8300

Ressources d'aide pour les personnes exerçant de la violence conjugale

- Option : 514 527-1657
- Pro-Gam : 514 270-8462

Lignes d'écoute

- SOS Violence conjugale : 514 813-9010
- Tel-Aide : 514 935-1101
- Ligne Parents : 1-800-361-5085
- Suicide Action Montréal : 514 723-4000
- Centre pour victimes d'agression sexuelle : 514 934-4504
- Éducation – coup de fil (parents, jeunes) : 514 525-2573
- Tel-Jeunes : 1-800-263-2266
- Jeunesse J'écoute : 1-800-668-6868

POUR NOUS JOINDRE

Palais de justice de Montréal
10, rue Saint-Antoine, H2Y 1B6
Bureau 6.10 (6^e étage)
Tél. : 514 868-9577 poste 0
Télééc. : 514 868-9585

Cour municipale de la Ville de Montréal
775, rue Gosford
Bureau R-710 (RC)
Montréal, Québec
H2Y 3B9
Tél. : 514 861-0141
Télééc. : 514 861-7035

Centre de santé et de services sociaux
Jeanne-Mance

Centre affilié universitaire

ville.montreal.qc.ca

Ville de Montréal - 000725-11885 (04-2013)

Violence conjugale et familiale
CÔTÉ COUR

Cour municipale
Montréal 

DESCRIPTION

Le programme Côté Cour est un service d'aide professionnelle destiné à toute personne devant se présenter à la cour à la suite d'un événement de violence conjugale ou familiale. Côté Cour intervient essentiellement auprès des victimes : femmes, hommes ou enfants.

Le jour même de sa présence à la cour, peu importe l'étape du processus judiciaire ou s'il a reçu une assignation, le participant au programme Côté Cour rencontrera sur place une intervenante dans des locaux sécuritaires.

QUEL SOUTIEN EST OFFERT DANS LE CADRE DE CE PROGRAMME?

En faisant appel au programme Côté Cour, vous aurez l'assurance que :

- vous pourrez parler de la violence subie à la maison en toute confidentialité;
- vous recevrez soutien et écoute;
- vous recevrez une aide professionnelle immédiate pour vous, vos enfants et les autres membres de la famille;
- vos droits et intérêts seront respectés;
- des informations sur les ressources existantes vous seront données et vous pourrez y accéder facilement;
- les conditions de remise en liberté vous seront rapidement transmises lorsque la personne accusée sera libérée de la cour, du poste de police ou lorsque vous en ferez la demande.

COMMENT FONCTIONNE LE PROGRAMME?

- Sur place, et à chaque étape du processus judiciaire, vous rencontrerez, sans frais, un procureur de la poursuite. Ce dernier pourra répondre à vos questions et vous familiariser avec le déroulement du processus judiciaire. Il ne vous est donc pas nécessaire d'avoir recours aux services d'un autre avocat et de payer des honoraires professionnels.
- Votre employeur doit vous permettre de vous absenter de votre travail afin de donner suite à un acte d'assignation.
- Les audiences sont généralement publiques et la personne accusée est habituellement présente. Une aire réservée aux victimes et aux témoins vous permet d'attendre en toute sécurité.
- Si l'on tente de vous intimider, de vous influencer ou de vous dissuader de témoigner, veuillez aviser immédiatement la police en composant le 911. À la cour, avisez le procureur de la poursuite.
- À tout moment au cours des procédures judiciaires, vous pouvez demander que votre adresse demeure confidentielle.
- Il est difficile de prédire la durée des audiences. L'attente peut être assez longue, il faut prévoir quelques heures ou plus.
- Vous pouvez bénéficier des services d'un interprète dans votre langue au moment de votre témoignage à la cour et durant vos rencontres avec le procureur de la poursuite.

QUELS SERVICES COMPLÉMENTAIRES SONT OFFERTS PAR CÔTÉ COUR?

- Écoute téléphonique (information, soutien, conseils).
- Groupe de soutien et d'information sur le fonctionnement du système judiciaire.
- Formation sur demande pour les professionnels.

RESSOURCES

Ressources judiciaires

- Police : 911
- Directeur des poursuites criminelles et pénales de Montréal – service d'aide aux citoyens – Palais de Justice de Montréal : 514 393-2703
- Bureau des procureurs de la poursuite – Cour municipale de la Ville de Montréal : 514 872-2554
- Aide juridique (divorce, garde des enfants) : 514 864-2111

Ressources pour femmes violentées

- SOS Violence conjugale : 514 873-9010
- Pour obtenir les coordonnées du CLSC de votre quartier : 514 286-5615
- Centre de solidarité lesbienne : 514 526-2452

Pour femmes immigrantes

- Centre des femmes de Montréal (offre aussi un accompagnement à la cour) : 514 842-0814
- Programme régional d'accueil et d'intégration des demandeurs d'asile : 514 731-8531